

A. K.

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 3 Avenue Lénine, 93120 La Courneuve

SIREN : 844 781 534 — RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS

DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16/06/2026, à [heure], les associés de la société A. K. (ci-après « la Société »), Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est situé 3 Avenue Lénine, 93120 La Courneuve, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 844 781 534, se sont réunis en décision collective, sur convocation régulière, au siège social, conformément aux statuts de la Société.

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- M. RAJMOHAN PARTHEEPAN, né le 22/11/1991 à Palaiyootu (Sri Lanka), de nationalité française, demeurant 7 avenue Anatole France, 93600 Aulnay-sous-Bois, propriétaire de 45 actions numérotées 001 à 045 ;
- M. KATHIRGAMAVELAN DILEEPKUMAR, né le 16/04/1981 à Chavakachcheri (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise, demeurant 258 rue de Stalingrad, 93700 Drancy, propriétaire de 5 actions numérotées 046 à 050 ;
- M. THURAI SAILESVARAN, né le 09/09/1976 à Earalai (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise, demeurant 105 avenue de la République, 93300 Aubervilliers, propriétaire de 50 actions numérotées 051 à 100 ;

Étaient également présents :

- M. LAVAN Thiyagarajah, Président en exercice de la Société, né le 24/11/1977 à Jaffna (Sri Lanka), de nationalité française, demeurant 3 Ter rue Albert Einstein, 93200 Saint-Denis ;
- Madame MUTHURASA Sugunarany, née le 18/02/1983 à Jaffna (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise, demeurant 4 rue de la Vieille Montagne, 60700 Pont-Sainte-Maxence, titulaire d'une carte de séjour pluriannuelle « vie privée et familiale » n° AX69QANQP, délivrée le 30/11/2025 (Oise), valable jusqu'au 29/11/2027, autorisant son titulaire à travailler, ci-après « la Cessionnaire », intervenant aux présentes pour accepter les décisions la concernant.

La séance est présidée par le Président en exercice, qui constate que l'intégralité des associés représentant 100 % du capital social est présente ou représentée et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Constatation de la cession, par les associés, de la totalité des actions composant le capital social au profit de Madame Muthurasa Sugunarany, et agrément de cette cession ;
2. Constatation de la réunion de la totalité des actions entre les mains d'un actionnaire unique et soumission de la Société au régime de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) ;
3. Démission de M. Lavan Thiyagarajah de ses fonctions de Président et quitus de sa gestion ;
4. Nomination de Madame Muthurasa Sugunarany en qualité de Présidente unique de la Société ;
5. Mise à jour et adoption des statuts de la Société ;
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, après avoir rappelé que ces décisions relèvent de la compétence de la collectivité des associés en application des statuts et des dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, les associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION — Agrément de la cession totale des actions

L'assemblée constate que, par ordre de mouvement et acte de cession d'actions en date du 16/06/2026, chacun des associés a cédé la totalité des actions qu'il détenait dans le capital de la Société à Madame Muthurasa Sugunary, aux conditions suivantes : M. RAJMOHAN PARTHEEPAN cède 45 actions (n° 001 à 045) pour un prix de 450,00 € ; M. KATHIRGAMAVELAN DILEEPKUMAR cède 5 actions (n° 046 à 050) pour un prix de 50,00 € ; M. THURAI SAILESVARAN cède 50 actions (n° 051 à 100) pour un prix de 500,00 € — soit un prix total de cession égal au montant du capital social, à savoir 1 000,00 €.

En conséquence, l'assemblée, statuant à l'unanimité des associés cédants et conformément à la clause d'agrément des statuts, donne son agrément plein et entier à cette cession d'actions au profit de Madame Muthurasa Sugunary. Les mouvements correspondants seront inscrits au registre des mouvements de titres et aux comptes d'actionnaires de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION — Réunion des actions en une seule main

L'assemblée constate qu'à la suite de la cession ci-dessus constatée, la totalité des 100 actions composant le capital social de la Société, soit 1 000,00 €, est désormais détenue par Madame Muthurasa Sugunary, actionnaire unique.

L'assemblée rappelle qu'en application de l'article L. 227-1 du Code de commerce, la réunion de toutes les actions en une seule main n'entraîne pas la dissolution de plein droit de la Société et n'emporte pas transformation de sa forme sociale : la Société, qui demeure une société par actions simplifiée, est désormais soumise au régime de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), l'actionnaire unique exerçant les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION — Démission du Président et quitus

L'assemblée prend acte de la démission, à compter de ce jour, de M. LAVAN Thiyagarajah de ses fonctions de Président de la Société, nommé Président par décision des associés en date du 20/03/2024. M. LAVAN Thiyagarajah déclare accepter cette démission et n'avoir plus aucune réclamation à faire valoir à l'égard de la Société à raison de l'exercice de son mandat.

L'assemblée donne à M. Lavan Thiyagarajah quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de Président jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION — Nomination de la Présidente unique

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de nommer, en qualité de Présidente unique de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée : Madame MUTHURASA Sugunary, née le 18/02/1983 à Jaffna (Sri Lanka), de nationalité sri lankaise, demeurant 4 rue de la Vieille Montagne, 60700 Pont-Sainte-Maxence, titulaire d'une carte de séjour pluriannuelle « vie privée et familiale » n° AX69QANQP, délivrée le 30/11/2025 (Oise), valable jusqu'au 29/11/2027, autorisant son titulaire à travailler.

Madame Muthurasa Sugunary, présente, déclare accepter ces fonctions et certifie n'être frappée d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité de nature à empêcher cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION — Mise à jour des statuts

Afin de mettre les statuts en harmonie avec les décisions qui précèdent, et notamment avec le passage à un actionnaire unique, il est adopté le texte des statuts mis à jour, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME DÉCISION — Pouvoirs pour formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs à la Présidente, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et d'immatriculation consécutives aux présentes décisions, notamment auprès du guichet unique et du greffe du tribunal de commerce compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés cédants, le Président démissionnaire et la Présidente nouvellement nommée.

Fait à La Courneuve, le 16/06/2026

Associé cédant :

M. RAJMOHAN PARTHEEPAN

(signature précédée de la mention « bon pour cession »)

Associé cédant :

M. KATHIRGAMAVELAN DILEEPKUMAR

(signature précédée de la mention « bon pour cession »)

Associé cédant :

M. THURAI SAILESVARAN

(signature précédée de la mention « bon pour cession »)

Président démissionnaire :

M. LAVAN Thiyagarajah

(signature précédée de la mention « bon pour démission »)

Présidente nouvellement nommée :

Madame MUTHURASA Sugunarany

(signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions »)